

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA POPULATION DE MADAGASCAR



Numéro 9 – Septembre 2005

Droit et accès à l'enseignement scolaire à Madagascar

Chaque année, le 8 septembre, sous l'égide de l'UNESCO, on célèbre la Journée internationale de l'alphabétisation. En 2005, il y a encore environ 785 millions d'adultes analphabètes dans le monde, dont deux tiers sont des femmes. Ces chiffres révèlent les failles des systèmes scolaires de base dans de nombreux pays et tout particulièrement en Afrique sub-saharienne. La Journée internationale de l'alphabétisation et la rentrée scolaire sont l'occasion de rappeler quelques aspects de la scolarisation à Madagascar.

Le cadre juridique de l'éducation à Madagascar

La première école a vu le jour en 1820, sous le règne du roi Radama Ier, à l'initiative de missionnaires catholiques et protestants. Au 19^{ème} siècle, deux codes de lois définissent les règles du système éducatif malgache : le code des 101 articles de 1876, qui édicte les premières lois relatives à la scolarisation et le code des 305 articles de 1881 qui rend obligatoire la scolarisation pour toute personne âgée de 8 à 16 ans.

Lors de l'annexion de l'île par la France, le système éducatif malgache est modifié. Gallieni crée les premières écoles laïques. La langue française y est à la fois la matière principale et la langue d'enseignement. Ces écoles sont surtout fréquentées par les Européens et leurs capacités d'accueil sont très limitées. L'enseignement étant obligatoire, les écoles privées et les "écoles d'église" sont autorisées. L'enseignement pouvait se faire en langue malgache. À partir de 1908, des collèges secondaires dispensent exactement le même enseignement qu'en métropole. D'abord destinés aux enfants des colons et des fonctionnaires français, ils sont ouverts, à partir de 1914, aux enfants "indigènes", à condition que ceux-ci fassent preuve d'une bonne maîtrise de la langue française.

Après l'Indépendance en 1960, le droit à l'éducation est pleinement inscrit dans la loi. L'âge de référence au début du cycle primaire est

fixé à 6 ans. Sous la Deuxième République, avec la révolution socialiste de 1972, les principes du droit à l'éducation, de la gratuité de l'éducation de base dans les écoles publiques et de l'obligation scolaire pour tout enfant malgache âgé de 6 à 14 ans sont renforcés. La politique nationale d'éducation vise aussi la décentralisation des infrastructures scolaires. La population est mise à contribution pour le financement de l'éducation, notamment pour la construction des écoles et ce, malgré le principe de la gratuité de l'éducation de base. La nouvelle politique cherche à renforcer l'enseignement de la langue malgache et celle-ci devient la langue officielle d'enseignement. En 1990, le français redevient la langue de l'enseignement et aujourd'hui, il est introduit comme seconde langue dès la deuxième année du primaire.

Au cours de la Troisième République, qui débute en 1991, Madagascar ratifie plusieurs traités internationaux sur les questions d'éducation (Convention sur les Droits de l'Enfant en 1989, Déclaration de Jomtien en 1990, Forum de Dakar en 2000, Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2000). Des réformes législatives de l'enseignement sont entreprises pour permettre l'application des engagements pris. Avec l'arrivée au pouvoir du président M. Ravalomanana (2002), l'année scolaire 2002-2003 a été marquée par différentes dispositions favorables au développement de la scolarisation :

allègement des charges financières des familles, contribution de l'Etat au frais d'écolage, dotation en kits scolaires etc.

L'évolution des taux de scolarisation à l'école primaire

En 1965, le taux de scolarisation à l'école primaire avoisinait les 50%. Il a ensuite augmenté pour dépasser les 70% au cours des années 1980. Le début des années 1990 a été marqué par une baisse importante du taux de scolarisation au niveau primaire. En 1994, à peine 60% des enfants sont scolarisés. Ceci s'explique par une diminution drastique des dépenses publiques allouées à l'éducation se traduisant par le gel des recrutements des instituteurs et par la fermeture d'écoles. Faute de moyens, la quantité et la qualité de l'enseignement se dégradent, les parents ont moins scolarisé leurs enfants.

Après 1996, le taux de scolarisation augmente rapidement, cette hausse coïncide avec le relèvement des dépenses publiques pour le secteur éducatif. En 2002, le taux net de scolarisation au primaire est de 79%, ce qui est relativement élevé si on le compare à d'autres pays d'Afrique francophone tels que le Mali (45%), le Burkina (36%), le Sénégal (58%). Parmi les 31 pays à faible développement humain, seuls le Lesotho et le Rwanda font mieux.

Les taux de scolarisation sont de bons indicateurs de la fréquentation scolaire. Néanmoins, ils ne reflètent pas la complétude de la scolarisation. A Madagascar, la fréquentation régulière de l'école (48,2%), c'est-à-dire le fait de se rendre tous les jours à l'école, est ainsi moins élevée que le taux de scolarisation (73,5%). Il concerne 63,0% des enfants de la capitale contre 45,7% des enfants vivant en milieu rural. Les enfants de la province d'Antananarivo sont les plus assidus à l'école (60,3%) alors que cela ne concerne qu'un tiers des enfants de la province de Toliary. La fréquentation régulière de l'école, de même que l'accomplissement d'un cursus complet de scolarisation sont des facteurs importants d'un maintien des capacités de lecture et d'écriture à l'âge adulte. A Madagascar, seulement 40% des enfants terminent le niveau primaire et peu d'enfants poursuivent leurs études dans le secondaire. Entre 1998 et 2002, le taux de scolarisation dans le secondaire était

de 15% pour les garçons et 14% pour les filles. La déscolarisation est massive dans les premières années et liée à de nombreux facteurs: travail des enfants dans l'agriculture ou l'élevage, éloignement des écoles, absence de perspectives d'emploi dans d'autres secteurs que l'agriculture etc.

Ces chiffres de scolarisation au niveau primaire restent néanmoins plutôt encourageants. Ils ne doivent cependant pas faire oublier qu'au début du 21ème siècle, il y a encore toute une partie de la population adulte malgache qui est analphabète. Le Rapport Mondial sur le Développement Humain (2005) nous apprend que 35% des femmes et près de 25% des hommes sont analphabètes en 2003. Il faut préciser que, à l'initiative des pouvoirs publics ou des ONGs, de nombreux programmes et projets visant à alphabétiser les adultes qui n'ont plus l'âge d'être scolarisés ont été mis en œuvre ces dernières années. Ces différences d'alphabétisation sont de plus en plus faibles. Chez les 15-24 ans, 68% des femmes et 72% des hommes savent lire contre seulement 30% des femmes et 60% des hommes âgés de 65 ans et +. De gros progrès ont été réalisés dans ce domaine pour les femmes. Les provinces de Fianarantsoa, Mahajanga et Toliary sont celles où les femmes sont le moins alphabétisées alors que cette disparité régionale s'observe moins du côté des hommes.

L'égalité entre filles et garçons : une spécificité malgache

Une spécificité importante de Madagascar est l'égalité entre les garçons et les filles dans la scolarisation à l'école primaire. En 2001, le taux net de scolarisation est même plus élevé pour les filles que pour les garçons.

Beaucoup de pays en Afrique présentent de très fortes inégalités de scolarisation entre les sexes, même à l'école primaire. Les filles sont moins scolarisées pour des raisons culturelles, religieuses ou économiques mais aussi parce que les femmes ayant peu d'opportunités d'emploi, les parents ne voient pas l'intérêt d'investir dans la scolarisation de leurs filles. La Guinée-Bissau, le Zaïre, le Togo sont quelques-uns des pays où les filles sont très peu scolarisées. En 1995, les taux bruts de scolarisation des filles au primaire étaient en moyenne de 14% plus faibles que ceux des garçons en Afrique sub-saharienne.

Pourtant, l'éducation des filles est un élément important du développement d'un pays. Les filles instruites se marient plus tardivement, elles maîtrisent mieux leur fécondité, ont un accès plus facile aux structures de santé pour elles-mêmes et pour leurs enfants, etc.

Les gouvernements ont l'obligation de garantir le droit de tout enfant à l'éducation et de réaliser l'« Education pour tous ». Mais, dans le cadre de cette responsabilité globale, beaucoup d'acteurs jouent un rôle vital pour dispenser une éducation de base de qualité, à tous les enfants, des gouvernements centraux jusqu'aux autorités locales,

des institutions internationales aux communautés locales en passant par les ONGs et les groupes religieux. Pourtant, seul l'Etat peut rassembler toutes les composantes dans un système éducatif cohérent mais néanmoins flexible. Nous devons aller rapidement de l'avant, en faisant de l'éducation pour tous une réalité, tout en sachant que l'éducation est l'investissement le plus sûr pour un avenir paisible et prospère, le meilleur que nous puissions faire pour nos enfants.

Aina Muriel RALALASAHONDRA

Références

Deleigne M.C., Miauton B., 2001, « Education et pauvreté à Madagascar : une problématique à revisiter », Colloque *La pauvreté à Madagascar*, UR CIPRE/DIAL/IRD, RESAL/UNION EUROPEENNE ; INSTAT / MADIO, 5-7 février 2001, Antananarivo

http://www.dial.prd.fr/dial_evenements/conf_scientifique/seminaire_pauvrete_mada/pdf/papiers/Deleigne_Miauton.PDF

Deleigne M. C., Kail B., 2004, « Obligation scolaire et gratuité de l'école : le droit à l'éducation et ses ambiguïtés dans les écoles rurales à Madagascar », Colloque international *Le droit à l'éducation : quelles effectivités au Sud et au Nord ?*, Université de Ouagadougou, 9 au 12 Mars 2004.

<http://afecinfo.free.fr/ouaga/communications/Ouaga039Deleigne-Kail.pdf>

Lange M-F., 2001, « L'évolution des inégalités d'accès à l'instruction en Afrique depuis 1960 », Colloque International *Genre, population et développement en Afrique*, UEPA, INED, ENSAE, IFORD, Abidjan, 16-21 juillet 2001.

http://www.ined.fr/rencontres/colloques/coll_abidjan/publis/word/session6/lange.doc

PNUD, 2003, *Genre, Développement Humain et Pauvreté, Rapport national sur le développement humain - Madagascar*, 73p.

UNICEF, 2004, *La situation des enfants dans le monde 2005*, UNICEF, 152p.

http://www.unicef.org/french/publications/index_24432.html

UNICEF, 2000, *Rapport MICS Madagascar*, 177p.

www.childinfo.org/MICS2/newreports/madagascar/madagascar.PDF



Pour en savoir plus sur la scolarisation

- Plusieurs enquêtes et recherches ont été réalisées sur le thème de la scolarisation à Madagascar. Voici quelques publications parmi d'autres:

INSTAT, 1998, *Scolarisation et demande d'éducation dans l'agglomération d'Antananarivo. Premiers résultats de l'enquête SET97 (Santé- Education- Transferts, 1997)*, publication MADIO, 56p.

<http://www.cite.mg/instat/Prod/Result/madio.htm>

Droy I, Andrianjaka H., 2004, « Aller et rester à l'école : les entraves de la scolarisation dans un quartier défavorisé d'Antananarivo », Colloque *Développement Durable Leçons et perspectives*, AUF, Ouagadougou , 1-4 juin 2004.

<http://www.francophonie-durable.org/documents/colloque-ouaga-a2-droy.pdf>

Ranaivoson R ., 2004, « Diversité linguistique et développement durable : le malgache et le français du point de vue des bénéficiaires de l'éducation de base à Madagascar », Colloque *Développement Durable Leçons et perspectives*, AUF, Ouagadougou, 1-4 juin 2004.

<http://www.francophonie-durable.org/documents/colloque-ouaga-a1-ranaivoson.pdf>

Dans le cadre du programme « Education pour tous » mené par l'UNESCO, Madagascar a publié un rapport national pour le développement de l'éducation, fixant les objectifs et les priorités pour atteindre une scolarisation universelle en 2015.

<http://www.ibe.unesco.org/International/ICE47/English/Natreps/reports/madagascar.pdf>

- Le site de l'UNESCO présente les objectifs et les réalisations du programme « Education pour Tous ». Le développement de la scolarisation est une priorité pour les organismes mondiaux. Selon l'UNESCO, plus de 140 millions d'enfants des pays en développement – 13 % des enfants âgés de 7 à 18 ans – ne sont jamais allés à l'école. Ce taux est de 32 % parmi les filles en Afrique subsaharienne, où 27 % des garçons ne sont pas non plus scolarisés, et de 33 % parmi les jeunes ruraux du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Pour l'ensemble du monde, 16 % des filles et 10 % des garçons sont totalement privés d'école. L'objectif du programme « Education pour Tous » est de donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

<http://www.unesco.org/education/efa/fr/index.shtml>

Vous pouvez aussi obtenir des données statistiques sur différents indicateurs (taux de scolarisation, ratio élèves/enseignants, espérance de vie scolaire etc.) pour de nombreux pays sur les 5 dernières années.

<http://stats.uis.unesco.org/ReportFolders/reportfolders.aspx>

- Le Centre International de Coopération dans les Recherches nationales en Démographie (CICRED) a organisé un colloque en 1999 à Ouagadougou sur l'Education, la famille et les dynamiques familiales. Les actes sont disponibles sur le site du CICRED.

<http://www.cicred.org>

- L'UNICEF est très active dans le domaine de l'éducation à Madagascar. Elle anime le programme « Grande Soeur » depuis 2001 qui favorise la scolarisation des filles.

http://www.unicef.org/french/girlseducation/madagascar_27626.html



Recherches en cours sur la scolarisation

Depuis 1997 fonctionne un réseau international de recherche « Famille et Scolarisation en Afrique » (FASAF). Ce réseau a été créé au sein de l'Union pour l'Étude de la Population Africaine (UEPA). Il est composé de dix équipes-pays: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo Brazzaville, Congo démocratique, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Niger, Togo, regroupant des chercheurs du Nord et des chercheurs du Sud. La coordination du réseau se fait actuellement à l'Unité d'Enseignement et de Recherche en Démographie – Université de Ouagadougou - sous la responsabilité de Yacouba Yaro et Marc Pilon. Les objectifs de ce réseau sont : de contribuer à renouveler l'approche scientifique de la demande d'éducation ; de promouvoir des exploitations secondaires et des analyses appropriées des données de recensement et d'enquêtes ;

d'améliorer la collecte et le traitement des questions relatives à l'éducation lors des recensements et d'enquêtes ; de fournir aux décideurs de nouveaux éléments d'appréciation concernant l'articulation entre offre et demande en éducation ; de renforcer les capacités nationales de recherche et œuvrer pour une collaboration plus étroite entre institutions de recherche, services statistiques et de l'Éducation.

Vous trouverez des publications du réseau FASAF sur les sites:

<http://www.uerd.bf>

http://www.bondy.ird.fr/pleins_textes/

Sources : Population, éducation et développement, 2003, La Chronique du CEPED, n° 45

ceped.cirad.fr/IMG/pdf/c45.pdf

<http://www.ird.bf/prog/areb/communic/pilon.html>



On parle de Madagascar

- Gondard-Delcroix C., 2005, *Dynamiques de pauvreté en milieu rural malgache*, Documents de travail de Centre d'Economie du Développement de l'Université Montesquieu Bordeaux IV

<http://ced.u-bordeaux4.fr/ceddt111.pdf>

- Le rapport mondial sur le développement humain de l'année 2005 vient de paraître. Il dresse l'état du développement humain dans ses avancées, ses reculs et la persistance des inégalités. Une autre partie du rapport s'intéresse plus spécifiquement aux problématiques de l'aide internationale, du commerce et des conflits politiques.

PNUD, 2005, *La coopération internationale à la croisée des chemins: L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités*, Rapport Mondial pour le Développement Humain 2005, Economica, 201p.

<http://hdr.undp.org/reports/global/2005/francais/>

- Bénédicte Gastineau, chercheur à l'IRD, et Andriana Temaina Rafetiarison de l'ONG Aide et Action étaient interviewés le 8 septembre 2005 sur Radio France Internationale dans l'émission « Ecole des Savoirs » à l'occasion de la Journée mondiale pour l'alphabétisation. L'émission « Ecole des Savoirs » est diffusée du lundi au vendredi à 19h40 TU sur RFI.

<http://www.rfi.fr>



Se documenter sur la population à Madagascar

- Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique dispose d'un service de documentation. On y trouve des données statistiques sur l'accès à la scolarisation, les types de formation dispensées, les lois régissant l'éducation, des résultats d'enquêtes ponctuelles etc. Le centre de documentation est ouvert au public.

Adresse: Anosy 101 Antananarivo

- Parmi les sites disposant de collections téléchargeables, on peut citer deux références canadiennes:
 - L'Université du Québec à Chicoutimi dispose d'une importante collection de livres à télécharger en intégralité. Les ouvrages disponibles sont les références classiques des sciences sociales au niveau théorique ou méthodologique. Le site s'adresse donc tout particulièrement aux étudiants de cette filière. http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html
 - La *Revue canadienne de démographie* est une revue francophone dont les articles sont téléchargeables gratuitement. Les références sont disponibles depuis 1999. <http://www.demo.umontreal.ca/adq/cahiers.html>



Evénements

- L'exposition *Remue-ménage !*, réalisée par l'Institut de Recherche pour le Développement, est consultable sur le web. L'objectif de l'exposition est de montrer certains aspects de l'évolution de la famille dans les pays du Sud. De manière simple et pédagogique, cette exposition fait le point sur l'évolution de la famille au Sud et remet en cause bien des idées reçues. <http://www.ird.fr//fr/info/expo/famille/index.htm>
- Le Ceped et l'Université de Ouagadougou organisent du 6 au 8 juin 2006 un colloque international sur l'Asile au Sud : Afrique, Méditerranée. Les journées s'organiseront autour de trois thématiques : les Etats du Sud : acteurs de l'asile, Parcours et vulnérabilité des exilés, Les dimensions économiques et territoriales de l'asile au Sud. Le comité scientifique invite à envoyer les propositions de communication, composées d'un titre, liste de six mots clés, un résumé d'une page (3000 caractères maximum), et coordonnées complètes de l'auteur avant le 8 octobre 2005 à l'adresse suivante : colloqueasile@ceped.cirad.fr
Les textes définitifs des communications retenues seront à adresser avant le 31 mars 2006. <http://ceped.cirad.fr/IMG/pdf/colloqueasilepresse41.pdf>



Ce numéro a été coordonné par Clotilde Binet (Université de Paris X - IRD) et Bénédicte Gastineau (IRD - LPED). Le prochain numéro paraîtra au cours du mois d'octobre et traitera de la fécondité dans l'Océan Indien. Si vous souhaitez nous envoyer vos commentaires sur le numéro 9 ou des informations pour le numéro suivant, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : bipmada@yahoo.fr